SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON

« SOTIPAPIER »

Société Anonyme au capital de 26.105.500 Dinars

Siège social: 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain

Mégrine Riadh, 2014-Ben Arous

Matricule fiscal: 0013751 D/A/M/000

CNSS: 82230-71

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON « SOTIPAPIER » sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 1^{er} juin 2015 à 15 heures à l'hôtel RAMADA PLAZA Gammarth Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2014,
- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2014
- Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2014,
- Affectation des résultats,
- Fixation des jetons de présence des administrateurs,
- Quitus aux membres du conseil d'administration,
- Nomination d'un administrateur,
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ou désignation d'un nouveau,
- Ouestions diverses,
- Pouvoirs pour formalités.

Pour/ le Conseil d'Administration

الشركة التونسية لصناعة الورق والورق المقوي

شركة خفية الاسم رأس مالها: 26.105.500 دينار

المقر الاجتماعي: 13، نهج ابن أبي ضياف، المنطقة الصناعية سان قوبان، مقرين الرياض، 2014- بنعروس

المعرف الجبائي: 0013751 D/A/M/000

معرف الضمان الإجتماعي: 71-82230

إستدعاء للجلسة العامة العادية

إن السادة المساهمين في الشركة التونسية لصناعة الورق والورق المقوى مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستنعقد يوم غرة جوان 2015 و على الساعة الثالثة بعد الزوال بنزل رمادة بلازا قمرت تونس وذلك للتداول حول جدول الأعمال التالى:

- تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول نشاط الشركة لسنة 2014،
- تلاوة التقارير العامة والخاصة لمراقب الحسابات لسنة 2014،
- المصادقة على الاتفاقيات المنتظمة طبقا للفصل 200 و 475من مجلة الشركات التجارية،
 - المصادقة على القوائم المالية لسنة 2014،
 - تبويب النتائج،
 - تحديد مقدار منحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة،
 - إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة،
 - ـ تسمية عضو بمجلس الإدارة،
 - تجديد مهام مراقب الحسابات أو تسمية مراقب حسابات جديد،
 - مسائل مختلفة
 - تفويض للقيام بالإجراءات القانونية.

عن/مجلس الإدارة

AGO

Projet des Résolutions

PROJET DE RESOLUTIONS DE l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{er} juin 2015

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie le mode et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [●].

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2014, l'assemblée générale ordinaire approuve ledit rapport dans toutes ses parties.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [●].

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve sans restriction ni réserve, les conventions réglementées établies conformément à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [●].

L'intéressé qui a participé à l'opération ou qui y a un intérêt indirect n'a pas pris part au vote et ses actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers de l'exercice 2014, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un total bilan de 44.715.247,698 dinars et un résultat net de 3.729.851,638 dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [●].

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que l'exercice 2014 s'est traduit par un résultat bénéficiaire net d'un montant de 3.729.851,638 dinars et retenant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter ledit bénéfice de la manière suivante :

Résultat Net Au 31/12/2014	3.729.851,638
Résultats reportés	720.236,969
Reliquat 1	4.450.088,607
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	215.550,000
Bénéfices distribuables	4.234.538,607
Dividendes 2014 (23.950.000 actions * 0,150 DT)	3.592.500,000
Reliquat 2	642.038,607
Résultats reportés 2014	642.038,607

Soit un dividende de 0,150 dinar par action (13,76 % du nominal) dont 0,029 dinar provenant des bénéfices distribués à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013 et non soumis à la retenue à la source en application de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30/12/2013 portant loi de finances pour l'année 2014.

La mise en paiement s'effectuerait à partir du 16 juin 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [●].

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide d'allouer à titre de jetons de présence un montant global de quatre vingt dix mille (90.000) dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2014, soit quinze mille (15.000) dinars par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [●].

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [●].

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer monsieur David Rey comme nouveau représentant permanent de la société Value Consulting au sein du conseil d'administration de la société pour une période expirant avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [●].

Monsieur David Rey présent à la réunion déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être attribuées.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que le mandat du commissaire aux comptes est arrivé à terme, décide de nommer à nouveau la société Conseil Audit Formation « CAF », société d'expertise comptable, immatriculée au registre de commerce sous le numéro B18895, comme commissaire aux comptes de la société pour une période de trois ans commençant à partir de l'exercice 2015 et expirant avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [•].

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procèsverbal pour accomplir toute formalité et publication partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [●].

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée àheures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été approuvé après lecture par les membres du bureau présents ou représentés.